

ACTIVATION DE MONIQ 2.0 POUR LE CONTRÔLE ET LA TRANSMISSION DES DONNÉES

JUILLET 2026

INFORMATIONS RELATIVES AU TÉLÉCHARGEMENT ET AU CONTRÔLE DES DONNÉES DE MESURE EN COURS D'ANNÉE

À partir de l'année de mesure 2026, l'ANQ a adopté le format SpiGes pour les mesures spécifiques à la psychiatrie. Ce format reprend les désignations des variables, ainsi que les définitions des cas et sites de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de SwissDRG SA.

Ces changements ont nécessité une adaptation du tableau de bord moniQ, utilisé pour le contrôle et la transmission, en cours d'année, des données de mesure spécifiques à la psychiatrie.

À partir de fin juillet 2026, moniQ 2.0 sera disponible en version bêta pour le contrôle des données en cours d'année. À compter de cette date, les cliniques de psychiatrie gériatrique pourront également vérifier les données de mesure relatives au relevé des chutes. Comme auparavant, la transmission des données de l'année de mesure 2026 s'effectuera via moniQ 2.0, dès le début de l'année 2027 et au plus tard le 7 mars.

Nous invitons toutes les cliniques à tester la version bêta de moniQ 2.0 d'ici **fin septembre 2026** et à procéder à un téléchargement des données. En cas d'incohérences ou de problèmes techniques, nous vous prions de bien vouloir les signaler à l'adresse : psychiatrie@anq.ch.

À l'issue de cette phase de test et après la mise en œuvre des éventuelles modifications, moniQ 2.0 sera définitivement mis en service pour le contrôle des données.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LE TÉLÉCHARGEMENT DES DONNÉES DE MESURE

Lors de la transmission des données de mesure de l'ANQ au format SpiGes via le tableau de bord moniQ 2.0, merci de tenir compte des points suivants :

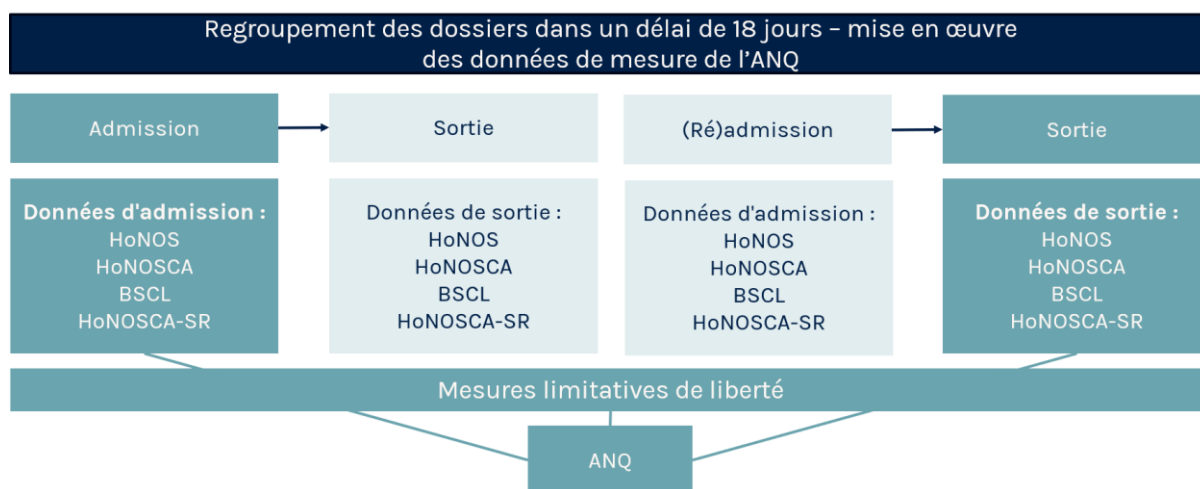
- Contrairement à ce qui avait été initialement communiqué, à savoir qu'un fichier SpiGes distinct devait être exporté et téléchargé pour chaque type de clinique, les institutions pourront désormais télécharger un seul fichier SpiGes par site, contenant les cas de tous les types de cliniques. Les établissements regroupant plusieurs types de cliniques sur un même site n'ont donc plus besoin de séparer le set de données SpiGes par type d'institution.
- Les données de mesure continueront cependant à être transmises séparément pour chaque type de clinique. Pour les sites comprenant plusieurs types de cliniques, les données de mesure devront ainsi être téléchargées dans des fichiers distincts pour chaque type de clinique. L'affectation des cas de patientes et patients au type de clinique s'effectue au moyen du numéro d'identification du cas (fall_id), figurant à la fois dans le set de données SpiGes et les données de mesure.

- Pour les mesures spécifiques à la psychiatrie, les tableaux suivants du fichier SpiGes sont requis :

- Administratif
- Diagnostics
- Mouvements du patient
- Psychiatrie

Il n'est donc plus nécessaire d'exporter uniquement certaines variables, mais de transmettre les tableaux complets à l'ANQ. Pour le reste, le téléchargement ainsi que la livraison définitive des données s'effectuent selon les mêmes modalités que les années précédentes.

- À compter de l'année de mesure 2026, le regroupement des cas dans un délai de 18 jours s'applique également aux données de mesure. En psychiatrie de l'adulte, les données de mesure HoNOS doivent par exemple être transmises après regroupement des cas. En cas de réadmission au cours de cette période, les cliniques transmettent les valeurs à l'admission du premier séjour, ainsi que les valeurs à la sortie du deuxième, respectivement du dernier cas, conformément à l'illustration ci-après.



ADAPTATION DES DOCUMENTS

Les documents suivants ont été mis à jour afin de tenir compte des adaptations apportées au téléchargement des données :

PSYCHIATRIE DE L'ADULTE	PSYCHIATRIE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE
• Contrôle des données PA, version 6.3 • Définition des données PA, version 9.3	• Contrôle des données PEA, version 6.3 • Définition des données PEA, version 8.3